FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE AVENUE DRAIO DE LA MAR 13620 CARRY LE ROUET

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

- BILAN
- COMPTE DE RESULTATS
- AFFECTATION DU RESULTAT
- ANNEXES
- TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT DE VERIFICATION DU RSE
- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT
- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/2014	31/12/2013
Actif	Net	Net
Actif immobilisé :		
Immobilisations		
incorporelles :	281	281
fonds commercial	279	279
autres immobilisations		
incorporelles	2	2
Immobilisations corporelles :	5255	5506
terrain	2492	2492
constructions	2689	2935
installations techniques materiel	72	70
autres immobilisations corporelles	2	9
Immobilisations financières :	205	205
Participations	205	205
Total	5741	5992
Actif circulant :	963	1163
Stocks	7	7
Créances :	9	10
Autres créances	47	95
Divers :	0	0
valeurs mobilières de placements	829	1017
Disponibilités	68	27
Charges constatées d'avance	3	7
Total actif	6704	7155

Passif	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres :		
Capital social ou individuel	2913	2913
Ecart de réévaluation	2433	2433
Réserve légale	193	192
Réserves réglementées	284	284
Autres réserves	30	30
Report à nouveau	692	876
Résultat exercice	-381	-183
Total	6164	6545
Autres fonds propres		
Total		
Provisions pour risques et charges	11	12
Total	11	12
Dettes :		
Emprunts	210	288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	102
Autres dettes fiscales et sociales	195	208
Autres dettes	0	0
Total	529	598
Comptes de régularisation :		
Ecarts de conversion passif		
Total passif	6704	7155

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L ETANG DE BERRE MEDITERRANEE

Forme juridique : S.A 5, avenue draio de la mare 13620 CARRY LE ROUET

RCS 71 B 117 AIX EN PROVENCE

Exercice social : du 01/01/2014 au 31/12/2014

tel: 04.42.44.75.75

1 - ACTIVITE ET RESULTAT COMPARES DE L EXERCICE 2014			
	Exercice 2014	Exercice 2013	
Chiifre d'affaire (hors taxes) :			
Ventes produits finis Ventes prestations de service	2913	3136	
Autres produits liés à l'exploitation (production stockée- production immobilisée-subvention d'exploitation)	43	0	
	2956	3136	
A déduire			
Charges d'exploitation :			
Achats et variation des stocks de marchandises et de matières premières	0	0	
Autres charges externes	1687	1847	
Impôts	170	173	
Charges de personnel	828	866	
Autres charges	2	1	
Dotation aux amortissements techniques et provision liées à l'exploitation			
(nettes)	580	622	
-	3267	3509	
Résultat d'activité et d'exploitation	-311	-373	
Quote-part de résultats des opérations faites en commun ou à comptabilité auonome	-7	-6	
Produits financiers et plus values réalisées	3	152	
Charges financières	7	16	
Dotation et reprises de charges financières calculées	-47	70	
Résultat Financier	-58	200	
Produits et charges exceptionnels (nets) Plus ou moins-values de cession et autres éléments externes	-12	-10	
Plus ou moins-values d'évaluation calculées (provisions et reprises) Dotations aux amortissements dérogatoires et provision règlementées (Et reprises)			
	-12	-10	
Résultat d'entreprise	-381	-183	
Provision pour impôt ou impôt sur sociétés	0	1	

Capital :2.913.300€

06980553900025

A.P.E 552 C

Siret:

Provision pour participation des salariés		
Résultat net	-381	-184

2 - PROJET D AFFECTATION DU RESULTAT

ORIGINES

REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR RESULTAT DE L EXERCICE Dont résultat courant après impôts PRELEVEMENT SUR LES RESERVES	692423 -381279
TOTAL	311144
AFFECTATIONS	
RESERVE LEGALE 5 % RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME AUTRES RESERVES DIVIDENDES AUTRES REPARTITIONS REPORT A NOUVEAU	0 0 0 0 0 311144
TOTAL	311144

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 704 253 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 3 031 564 euros et un total **charges** de 3 412 842 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -381 279 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2014** et finit le **31/12/2014**. Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le patrimoine de l'entreprise a fait l'objet d'une expertise immobilière en 2007 qui valorise le patrimoine immobilier (Terrain et constructions hors agencements dédiés à ces mêmes immobilisations) pour une valeur globale de :18.111k€.

La société a procédé à une réévaluation légale en 1976 concernant les terrains, les constructions et le fond de commerce.

La réévaluation avait porté pour les terrains à une valeur globale de 2.492 et le fond de commerce à 50 et depuis cette date aucune réévaluation n'a été réalisée.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

		٦Г		
ORGATEC	SA FIEBM		Page:	28

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Ī	Valeurs	Mouvements de l'exercice				Valeurs
		brutes début	Augm	Augmentations Diminution		nutions	brutes au
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	31/12/2014
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						207 200
)RPC	Autres	307 869					307 869
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	307 869		1 K 1 K 1			307 869
			1				
	Terrains	2 492 111		1			2 492 111
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 247 568					1 247 568
	instal. agenct aménagement	8 345 607		312 619			8 658 225
LES	Instal technique, matériel outillage industriels	1 610 584		15 572			1 626 156
EL	Instal., agencement, aménagement divers						139 563
CORPORELLES	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	139 563 38 180					38 180
C	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 873 612		328 191		Jan 1	14 201 803
_			1				
ES	Participations évaluées en équivalence Autres participations	205 384		1			205 384
Œ	Autres titres immobilisés	203 301					
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières						
FI	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	205 384					205 384
	TOTAL	14 386 865		328 191			14 715 055

ORGATEC	SA FIEBM	Page:	29

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements	Mouvements de l'exercice		Amortissements au
		début d'exercice	Dotations	Diminutions	31/12/2014
	Etat exprimé en euros	d exercice			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
ORPO	Autres	27 129	1 262		28 392
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 129	1 262		28 392
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	1 238 552 5 419 611 1 540 532 134 511 34 298	6 741 551 485 13 932 4 736 2 028		1 245 293 5 971 096 1 554 464 139 247 36 326
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 367 505	578 923		8 946 427
	· TOTAL	8 394 634	580 185		8 974 819

	Ventilatio	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements d					
	TABLE 1	Dotation	s		Reprises		Mouvement net des amortisse
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	ment à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES	us Para re-Pu	All reduces the	ar diwal		HARRIS		
Terrains							
Constructions sur sol propre						1	
sur sol d'autrui						1	
instal, agencement, aménag.						1	
Instal. technique matériel outillage industriels						1.	
Instal générales Agenct aménagt divers						1	
Matériel de transport						1	
Matériel de bureau, informatique, mobilier						1	
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			a degrada				

	ORGATEC
	ORGATEC

SA FIEBM

Page:

30

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
PR	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	. 11 236			11 236
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 236			11 236
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	71 661	118 757	71 661	118 757
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 661	118 757	71 661	118 757
	TOTAL GENERAL	82 897	118 757	71 661	129 993
	t dotations reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		118 757	71 661	
	s mis en équivalence : montant de la dépréciation à la c gles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.	lôture de l'exercice calc	ulée selon		

ORGATEC	SA FIEBM	Page :	32
1			

ANNEXE - Elément 6.02

Réévaluations

Etat exprimé en euros

31/12/2014	Aug. brute	Aug. amortis.	Sup. amortis.	Cessions	Cumul fin. ex.	Montant fin ex
PROV. SPEC. REEVALUATION Concession brevets droits similaires Fonds commercial Terrains Constructions Immobilisations Corporelles en cours Autres immo. Corporelles en cours Immobilisations Corporelles en cours Titres de participation Autres titres immobilisés						
TOTAL						
AUTRES ELEMENTS Concessions brevets droits similaires Fonds commercial Terrains Participations Autres titres immobilisés						45 735 2 387 575
TOTAL						2 433 310

ORGATEC	SA FIEBM	Page: 35
---------	----------	----------

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2014	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	278 981	
TOTAL	278 981	

ORGATEC	SA FIEBM	Page:	38

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2013	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2014
Capital social	2 913 301				2 913 301
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation	2 433 310				2 433 310
Réserve légale	192 900				192 900
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	284 318				284 318
Autres réserves	29 600				29 600
Report à nouveau	875 954	(183 531)			692 423
Résultat de l'exercice	(183 531)	183 531		(381 279)	(381 279)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 545 851			(381 279)	6 164 572

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

6 545 851

6 545 851

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

(381 279)

ORGATEC	SA FIEBM	Page:	3

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en euros 31/12/2014	Nombre	Val. Nominale	Montant
MALES	Du capital social début exercice	1 913 000,00	1,5229	2 913 300,72
rs soc	Emises pendant l'exercice		0,0000	
/PAR	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social fin d'exercice	1 913 000,00	1,5229	2 913 300,72
AC				

ORGATEC	SA FIEBM	Page: 1
---------	----------	---------

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	Etat exprimé en euros	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social Nombre d'actions ordinaires Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote Nombre maximal d'actions à créer: - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription	2 913 301 1 911 000	2 913 301 1 911 000	2 913 301 1 911 000	2 913 301 1 911 000	2 913 301 1 911 000
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes) Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov. Impôts sur les bénéfices Participation des salariés Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions Résultat distribué	3 207 649 734 893 63 904 132 508 133 770	3 362 097 1 192 442 126 969 198 905 133 770	3 578 218 535 775 59 284 100 976 133 770	3 135 597 382 158 (183 531)	2 913 046 246 003 (381 279)
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov. Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions Dividende attribué		I			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié Montant de la masse salariale Montant des sommes versées en avantages sociaux	16 598 575 163 143	16 617 812 269 039	16 630 928 286 192	16 627 084 239 235	16 582 249 246 451

Flux de trésorerie liés à l'activité	MONTANT	MONTANT
Résultat net [des sociétés intégrées (1)]	-382	-183
Elimination des charges et produits sans incidence sur la		
trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	698	566
- Variation des impôts différés	0	0
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	0	0
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
(1)	0	0
Marge brute d'autofinancement [des sociétés intégrées (1)]	0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	-126	-120
Flux net de trésorerie généré par l'activité	190	263
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-328	-431
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0	0
Incidence des variations de périmètre (1)	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-328	-431
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires [de la société mère (1)]	0	-133
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (1)	0	0
Augmentations des dettes financières	0	5
Emissions d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-133
Variation de trésorerie	-138	-301
Trésorerie d'ouverture	1035	1336
Trésorerie de clôture	897	1035
VARIATION TRESORERIE	-138	-301

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaire du caravaning s'est élevé à 2.743.748 € contre 2.997.693 € pour l'année 2013.
- La location du bar restaurant pour la saison de juillet-août a rapporté 33.833 € contre 25.084€ pour la même période en 2013.
- Les recettes du parking Canebière sont de 109.212 € contre 104.814 € pour l'année 2013.

Analyse de l'évolution des affaires

Baisse du chiffre d'affaires global de 7,11 %.

Principaux risques et incertitudes

Le risque est lié à une déperdition de la fréquentation du secteur.

Utilisation des instruments financiers

Néant

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 sont les suivants :

- Développement du chiffre d'affaires et économie d'échelle
- Rénovation du site

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Solde des dettes fournisseurs

Echéance exercice clos exercice clos (en jours) le 31/12/2013 le 31/12/2014

30 **77.768 euros 96.435 euros**

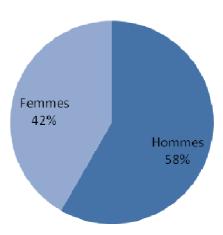
Totaux **77 768 euros 96.435 euros**

Informations sociales

Emploi

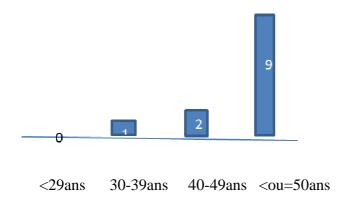
• Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 décembre 2014, l'effectif de la Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée était de **12 personnes.** 11 personnes travaillent sur le caravaning « Lou Souleï » à Carry-le-Rouet et 1 est le gardien de notre parking à Marseille.



Répartition de l'effectif par sexe :

Répartition de l'effectif par âge :



• Embauches et licenciements

Au cours de l'année 2014, l'entreprise a procédé à l'embauche de 15 personnes en contrat saisonnier, soit moins qu'en 2013 (23 contrats saisonniers). En ce qui concerne l'effectif permanent, il n'a pas bougé.

• Rémunérations et évolution

En 2014, le montant total des rémunérations versées aux salariés était de 620 960 euros, soit une diminution de 6% par rapport à 2013.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

De par la nature très saisonnière de l'activité du caravaning, il existe deux temps de travail : la saison haute et la saison basse. Dans les deux cas, les salariés travaillent 35h par semaine mais ce temps de travail est réparti sur 6 jours par semaine en saison haute, et sur 5 jours en saison basse. L'embauche de personnel saisonnier permet au caravaning de s'ajuster aux fluctuations de l'activité en saison haute.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme était de 2,4% en 2014¹ contre 3,4% en 2013.

¹ Cet indicateur exclut les jours d'absence pour accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle ou congé parental.

Relations sociales

• Organisation du dialogue social

L'entreprise étant d'une taille relativement réduite, le dialogue entre la direction et les salariés est fréquent et ouvert. En saison haute, une réunion d'équipe est tenue tous les matins, ce qui favorise les échanges au quotidien.

• Bilan des accords collectifs

Il n'y a pas eu d'accords collectifs en 2014 ni en 2013. Aucun salarié ne s'est présenté lors de la dernière élection des délégués du personnel le 13 mai 2013.

Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

La Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée respecte les obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail. L'entreprise a réalisé en 2012 une évaluation des risques professionnels et identifié des actions de prévention pour chaque poste de travail. Par ailleurs, les salariés rencontrent le médecin du travail chaque année.

• Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Comme mentionné ci-dessus (paragraphe « Relations Sociales »), aucun accord collectif n'a été signé en 2014.

 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

	2013	2014
Nombre d'accidents ²	1	0
Taux de gravité	0,16	0

² Cet indicateur inclut les accidents de travail et les accidents de trajet survenus au cours de l'année. Il n'y a eu aucun jour d'absence pour maladie professionnelle en 2014.

Formation

• Politiques mises en œuvre en matière de formation

Des formations sont dispensées de manière ponctuelle pour permettre aux salariés de réaliser leur travail en toute sécurité (par exemple : secourisme, habilitations électriques) ou pour s'adapter aux évolutions de leurs postes de travail (par exemple : informatique).

• Nombre total d'heures de formation

En 2014, il n'y a eu aucune formation en externe, tout comme en 2013.

Egalité de traitement

L'entreprise n'a pas défini de politique particulière pour lutter contre les discriminations. Outre le respect de la réglementation en matière de non-discrimination, l'entreprise n'a pas de mesures mises en place pour favoriser l'égalité homme/femme ou pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées.

Promotion et respect des stipulations des conventions de l'O.I.T

L'entreprise n'a pas déployé d'actions particulières pour promouvoir les conventions fondamentales de l'OI.T. Ses activités étant uniquement en France, les risques de travail forcé, de travail obligatoire et de travail des enfants sont faibles.

L'entreprise respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective : pour plus d'informations, se référer au paragraphe « relations sociales » ci-dessus.

Informations Environnementales

Politique générale en matière environnementale

• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

L'entreprise n'a pas entrepris de démarche particulière en matière d'évaluation ou de certification environnementale.

 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Les salariés sont sensibilisés aux risques d'incendie par le biais du règlement intérieur.

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Dans le caravaning, le risque le plus significatif en matière d'environnement est le risque incendie, en particulier lors de la saison estivale. Pour cela, plusieurs moyens de sensibilisation sont mis en œuvre : annonces au microphone, règlement intérieur, dépliants et interdictions de faire des barbecues pendant l'été.

• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

L'entreprise n'a pas constitué de provisions ou garanties pour risques en matière d'environnement. Le risque incendie est couvert par l'assurance de responsabilité civile de l'entreprise.

Pollution et gestion des déchets

 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Une pompe de relevage filtre les eaux usées du caravaning avant rejet dans le réseau public. De par la taille et la nature des activités du caravaning (tourisme), celui-ci ne génère pas d'impacts environnementaux significatifs sur l'air, l'eau et le sol.

• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Pour faciliter le tri sélectif, la Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée a installé 38 points d'apport volontaire pour les déchets ménagers, les emballages et le verre sur le site du caravaning. Une collecte hebdomadaire est également effectuée pour les déchets ultimes, les encombrants, les déchets végétaux et les métaux. Enfin, l'entreprise a mis en place une plateforme pour la réception, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des déchets collectés par le caravaning. Une société externe achemine ensuite ces déchets vers les différentes filières spécialisées. Par exemple, les déchets ménagers fermentescibles sont envoyés dans un centre de bio-traitement qui les transforme en compost. Celui-ci est enfin réutilisé pour l'agriculture ou l'entretien des espaces verts.

• Prise en compte des nuisances sonores

Le caravaning minimise les nuisances sonores en interdisant aux usagers d'incommoder le voisinage et de circuler en scooter, moto ou voiture à l'intérieur du site après minuit et demi. Les plaintes émises par le voisinage sont systématiquement traité.

Utilisation durable des ressources

• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Consommation	2013	2014	Evolution 2013-14
d'eau (m³)¹	61 725	51 177	-17%

La totalité de l'eau utilisée sur le site du caravaning est issue du réseau municipal. Le personnel de l'entreprise effectue des contrôles réguliers des équipements du site afin de s'assurer de l'absence de fuites dans les robinets. En cas de sécheresse, des annonces sont faites au microphone pour encourager les usagers à économiser l'eau.

• La consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée est une entreprise de services (location d'emplacements et de mobil-homes pour les touristes) qui n'utilise pas de matières premières pour ses activités.

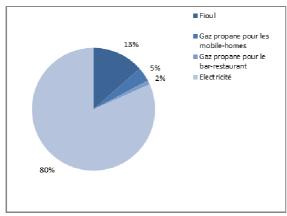
• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie (kWh) ²	2013	2014	Evolution 2013-14
	2 330 031	2 013 166	-13,6%

Pour réduire sa consommation d'énergie, l'entreprise éteint un lampadaire sur deux sur le site du caravaning pendant l'hiver (saison basse). Par ailleurs, la consommation d'électricité sur les emplacements est limitée à 6 ampères.

Au cours de l'année 2013, de nouvelles chaudières, plus performantes énergétiquement, ont été installées sur le site. La baisse de la consommation d'énergie entre 2013 et 2014 est néanmoins principalement due à une baisse de fréquentation des clients du caravaning.

Répartition de la consommation d'énergie par source (kWh) :



L'utilisation des sols

¹ Ces données incluent les consommations d'eau des emplacements (mobil-homes), des sanitaires, des bâtiments, des lieux collectifs, de la piscine et du bar-restaurant.

² Ces données incluent les consommations d'électricité, de fioul et de gaz propane des emplacements (mobil-homes), des sanitaires, des bâtiments, des lieux collectifs, de la piscine et du bar-restaurant.

Le caravaning de Carry-le-Rouet occupe une superficie totale de 17 hectares.

Changement climatique

• Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES (kg	2013	2014	Evolution 2013-14
CO2 eq) ³	227 486	204 227	-10%

³ Ces données incluent les émissions de gaz à effet de serre issues des consommations directes (fioul, gaz propane) et indirectes (électricité) d'énergie du caravaning.

• Adaptation aux conséquences du changement climatique

En dehors de la gestion du risque incendie en cas de sécheresse, l'entreprise n'a pas pris de dispositions particulières pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

• Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

L'entreprise interdit aux usagers du caravaning de couper les arbres sur leurs emplacements. La prévention du risque incendie en saison estivale permet également de minimiser les risques de dégradation du milieu naturel environnant.

Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

• Emploi et développement régional

L'entreprise n'a pas de politique particulière de promotion de l'emploi et de l'activité économique locale, toutefois les contrats saisonniers sont recrutés en priorité sur le plan local. Néanmoins, lorsque l'entreprise a besoin d'effectuer des travaux (électricité, plomberie) sur le site du caravaning, une préférence est donnée pour les prestataires de la région.

Populations riveraines et locales

La Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée veille à entretenir de bonnes relations avec le voisinage du caravaning, notamment à travers l'écoute et la prise en compte des plaintes lorsque les usagers font trop de bruit sur le site.

Relations entretenues avec les parties prenantes

• Les conditions du dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise

Concernant les relations entretenues avec le voisinage : se référer au paragraphe ci-dessus. Dans une démarche d'implication dans l'activité économique et sociale locale, l'entreprise rencontre régulièrement les élus de la commune de Carry-le-Rouet, où est implanté le caravaning « Lou Souleï ».

• Actions de partenariat ou de mécénat

L'entreprise n'a pas entrepris d'actions particulières en matière de partenariats ou de mécénat.

Sous-traitance et fournisseurs

• Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les principaux achats de l'entreprise sont : la literie, la bureautique et les produits d'entretien et de nettoyage. Pour cette dernière catégorie, l'entreprise achète parfois ses produits d'hygiène et d'entretien auprès d'une entreprise labellisée Lucie[©], dont la gamme principale est 100% d'origine végétale et biodégradable.

• Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'entreprise a recours de manière ponctuelle à des sous-traitants pour des gros travaux, tels que les opérations d'élagage, les chantiers ou la maintenance électrique. Chaque prestataire doit signer un document sur lequel est expliquée la politique de gestion des déchets du site, ainsi qu'une obligation de respecter les conditions de sécurité de la plateforme de déchets.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

De par la taille et la nature de ses activités, l'entreprise est faiblement exposée à des risques de corruption. Par conséquent, aucune action spécifique n'a été engagée sur ce sujet.

• Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

De nombreuses mesures sont prises pour assurer la santé et la sécurité des usagers du caravaning. Un contrôle des eaux de la piscine est réalisé au travers de prélèvements pluriannuels par un laboratoire spécialisé. Des panneaux de limitation de la vitesse et des ralentisseurs ont été installés sur l'ensemble du site pour minimiser les risques d'accidents de voiture. En 2013, les chaudières ont été renouvelées pour prévenir le risque de légionellose.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

L'entreprise étant engagée dans une activité de tourisme et opérant uniquement en France, l'exposition à des risques de violation des droits de l'homme est faible. Par conséquent aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'a été menée.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle. Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

GFA BOIS DE THIVERNOUX détenu à 100 %

Of 11 DOIS DE 1111 VEIGNOUM detend a 100 7

Société contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes : GFA BOIS DE THIVERNOUX

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.913.046 euros contre 3 135 597 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7.10 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 42.977 euros contre 13 984.93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +207,31 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 686 687 euros contre 1 846 610,98 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,66 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 169 881 euros contre 172 576 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,56 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 582 249 euros contre 627 083 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,15 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 246 451 euros contre 239 235 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,02 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 14 contre 16 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à $580\ 185$ euros contre $636\ 368$ euros pour l'exercice précédent, soit une variation de $-8,83\ \%$.

Le montant des autres charges s'élève à 2350 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +100,00%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3.267 804 euros contre 3 521 874 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,21%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -311781 euros contre -372291 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,25%.

Le montant de la perte supportée s'élève à 7 252 euros contre 7236 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,22 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -51.574 euros (207.934 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -370 608 euros contre -171 593 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 115,98 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -10.671 euros contre -11.938 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul qui était également nul pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de -381 279 euros contre une perte de 183.531 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 107,75%. Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 6.704.253 euros contre

7.155.726 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,31 %.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Sur cet exercice, la société a perdu 7.10 % du chiffre d'affaires et a maintenu partiellement ses charges fixes et à commencé un plan d'économie significatifs, ce qui a généré économiquement une perte significative.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -381 279 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -381.279 euros

Report à nouveau antérieur :

692 423 euros

Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 311.144 euros

- 381.279 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 164 572 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2011 : 133 770 euros, soit 0.07 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2012 : 133 770 euros, soit 0.07 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % Exercice clos le 31 décembre 2013 : 0 euros,

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que deux mandats d'administrateur sont arrivés à expiration.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- M. Marie-Catherine SULITZER
- Présidente du conseil d'administration SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE
 - Présidente Directeur Général de la SA MICHELET II
- M. Georges MERCADAL
- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE
- M. Renaud NADJAHI
- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE
- M. Robert BOURGAREL
- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE
- M. Guy Roland SULITZER
- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE
- M. Philippe RICHARD
- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

Mme Rebecca SULITZER

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

M. Arnaud GOBET

- Administrateur de la société SA FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE

Il conviendra de renouveler les mandats des deux administrateurs suivants :

- M. Marie-Catherine SULITZER
- M. Philippe RICHARD

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225.38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,
- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Pouvoir pour formalité.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2014 se soldant par une perte de 381 279 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de (381 279) € en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie Catherine SULITZER. Madame Marie Catherine SULITZER exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe RICHARD. Monsieur Philippe RICHARD exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

Rapport spécial du Président du CA sur les procédures de contrôle interne (C. com., art. L.225-37)

Exercice clos le 31/12/2013

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

1.1 Composition du Conseil.

Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de 7 membres, nommés pour une durée de 6 ans.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, la date d'expiration de leurs mandats ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les administrateurs sont convoqués par le Président 15 jours à l'avance par lettre remise en mains propres.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni 1 fois le 15 avril 2014 pour examiner et arrêter les comptes annuels.

Le taux de participation s'est élevé à 100 %.

.../...

1.4 Information des administrateurs.

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission 15 jours avant chaque réunion du Conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et des administrateurs.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.

Notre société ne possède pas de service de contrôle interne.

La comptabilité est tenue sur place.

Elle est encadrée par des manuels de procédures comptables créés et mis à jour par des prestataires externes.

L'organisation des contrôles, outre l'intervention des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et semestriels, combine le contrôle hiérarchique sur les opérations et les travaux du contrôle de gestion.

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposent essentiellement sur le contrôle des opérations par la hiérarchie.

La comptable n'a pas la signature bancaire et il existe une séparation des tâches et fonctions dans l'entreprise.

III - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

En application de l'article 17 des statuts la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration ce qui a été accepté par le conseil d'administration.

Fait à Carry le Rouet le 27 avril 2015 Le Président du Conseil d'administration



SARL Cabinet DE SAINT FRONT AUDIT RSE EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE 5 avenue Draïo de la Mar 13 620 Carry le Rouet

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2014.

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant (Cabinet de Saint Front; Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1055, liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société FIEBM présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration de FIEBM d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

 d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE); - d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 13 janvier et le 27 avril 2015 pour une durée de 4.5 jours avec un audit le 11 mars 2015.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce :
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce procéssus et de ces procédures avec la responsable de la rédaction du rapport de gestion.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

2

- informations sociales: l'effectif total, la répartition par genre, les embauches et les licenciements, l'absentéisme;
- informations environnementales : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la consommation d'eau, la consommation d'énergie ;
- informations sociétales: l'importance de la sous-traitance; les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

RV_300011_v1

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Toulouse, le 27 avril 2015,

L'Organisme Tiers Indépendant,

Cabinet de Saint Front

Jacques de Saint Front

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes.

Marie Catherine SULITZER P.D.G.

DI AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Résidence Beaumanoir Bat.3 Allée des Lilas 13 100 AIX EN PROVENCE

F.I.E.B.M

Société Anonyme Au capital de 2 913 301 € 5 avenue Draïo de la Mar

13620 CARRY LE ROUET

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

SOCIETE AU CAPITAL SOCIAL DE 200 000 € - SIRET 799 115 100 00015
RESIDENCE BEAUMANOIR - BÂT 3 - ALLEE DES LILAS - 13100 AIX-EN-PROVENCE
TEL: 04 42 91 25 60 - FAX: 04 42 91 25 61 - EMAIL: didier.ivarra@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société FIEBM tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une perte de 381 279 € (trois cent quatre vingt un mille deux cent soixante dix neuf euros).
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Ils se caractérisent par les éléments suivants :

Le total du bilan s'élève à6	704 253 €
Le total du chiffre d'affaires s'élève à2	
Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de(3	381 279 €)

Il m'appartient sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications prévues par la loi.

Identité des personnes détenant le capital :

En application de la loi, je porte à votre connaissance les informations suivantes : Les mentions concernant les détenteurs du capital visées à l'article L.223.13 du Code du Commerce sont les suivantes :

Monsieur Roland SULITZER

2013 ------plus du tiers

2014 ------plus du tiers

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

AIX EN PROVENCE Le 29 avril 2015

DI AUDIT
Didier IVARRA

SIRET: 799 115 100 00015

DI AUDIT

Sociéte de Commisso

esigence bussens liée des Lilas la son aix en Provence Tél: 04 42 91 25 60 Fax: 04 42 91 25 61

DI AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Résidence Beaumanoir Bat.3 Allée des Lilas 13 100 AIX EN PROVENCE

FIEBM

5 AVENUE DRAIO DE LA MAR

13 620 CARRY LE ROUET

RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Exercice clos le 31/12/2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à AIX EN PROVENCE Le 29/04/2015

DI AUDIT

IVARRA Didier

Commissaire aux Comptes
OI AUDIT

Tél : 64 42 91 25 60 Fax : 64 42 91 25 61

SOCIETE AU CAPITAL SOCIAL DE 200 000 € - SIRET 799 115 100 00015

Residence Beaumanoir - Bât 3 - Allee des Lilas - 13100 Aix-En-Provence

TEL: 04 42 91 25 60 - FAX: 04 42 91 25 61 - EMAIL: didier.ivarra@wanadoo.fr

DI AUDIT

Societe de Commissariat aux Comptes Inscrit Pres la Cour d'Appel D'Aix-en-Provence

Résidence Beaumanoir Bat.3 Allée des Lilas 13 100 AIX EN PROVENCE

FIEBM

SA au capital de 2 913 301 €
Siège social : 5 AVENUE DRAIO DE LA MAR
13620 CARRY LE ROUET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblee generale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 29/04/2015 **DI AUDIT**, représentée par Mr IVARRA Didier

7): 799 115 100 00015 DI AUDIT

SOCIETE AU CAPITAL SOCIAL DE 200 000 € - SIRET 799 115 100 00015

RESIDENCE BEAUMANOIR - BÂT 3 - ALLEE DES LILAS - 13100 AIX-EN-PROVENCE

TEL: 04 42 91 25 60 - FAX: 04 42 91 25 61 - EMAIL: didien.ivatra@wanadoo.fr